

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à							
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.			
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.			
10 h. 47 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.			

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors. — 5 h. 4^m matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 56^m soir

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

SOUSCRIPTION NATIONALE
Organisée par le Conseil municipal de Cahors
POUR
L'ÉRECTION D'UN MONUMENT
A
LÉON GAMBETTA
A
CAHORS
On souscrit au bureau du Journal.

Cahors, le 21 Février.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le cabinet Ferry n'est pas encore constitué. D'après les reporters parlementaires la constitution du ministère aurait été retardée par l'embarras du nouveau président du conseil de trouver les quatre ministres qui lui manquent. Les ministres de la guerre et du commerce seraient ceux qui offrent le plus de difficultés.

On parle du général Campenon pour succéder à M. Thibaudin, quant à M. Tolain, nous ne croyons pas qu'il soit nommé ministre du commerce comme le bruit en courait hier soir dans les couloirs.

Peut-être ce soir, aurons-nous une solution définitive, et jeudi la Chambre se trouvera-t-elle en présence d'un gouvernement ! Nous l'espérons et nous le désirons vivement ; car il est de toute impossibilité que l'interrègne ministériel dure plus longtemps. De toute part se manifeste le sentiment qu'il est urgent d'en finir avec le provisoire.

Il faut pour cela que les partis républicains, que les groupes de la chambre fassent trêve aux compétitions personnelles pour s'unir dans un même but, qui est à l'heure présente de terminer une crise et de constituer un gouvernement.

Donc de mutuels sacrifices ou alors dissolution ; tel est le dilemme qui se trouve posé.

Revue des Journaux

Le National :

On n'a pas oublié que le droit de légitime défense a été invoqué par tous les pouvoirs qui ont voulu violer les lois au nom de la raison d'Etat : par le Directeur en fructidor, par M. de Polignac en juillet 1830, par le prince-président en décembre 1851. Rien n'oblige la République à se trainer dans la même ornière que « tous les gouvernements » instables qui se sont succédé en France depuis un siècle. Même si l'on admet qu'un péril pressant et certain puisse autoriser le pouvoir exécutif à suppléer l'insuffisance des armes légales, on ne saurait lui accorder cette faculté exorbitante quand il ne s'agit que de calmer des alarmes faciles et de satisfaire des passions légitimes ou non. Quel que soit notre désir de voir restaurer le principe d'autorité envers et contre qui il appartient, nous ne sommes pas autoritaires à ce point de réclamer ou d'approuver, même par notre silence, des mesures illégales de salut public.

Ce n'est pas impunément que M. Jules Ferry débiterait par des actes qui mettraient les libéraux en défiance et les révolutionnaires en joie. Un ministère qui commencerait par donner une entorse à la loi, par donner des gages au jacobinisme, se rendrait à la fois peu capable et peu digne de rétablir la confiance et la sécurité. La France veut un gouvernement qui mette au besoin la force au service du droit, non un gouvernement qui subordonne le droit aux maximes complaisantes de la raison d'Etat, et qui emprunte aux traditions impériales et

royales ce prétexte de légitime défense qui a servi de tout temps à couvrir toutes les usurpations, toutes les violences, toutes les tyrannies.

Ce n'est pas par un coup d'Etat au petit pied que le nouveau ministère fera sentir aux révolutionnaires de toutes couleurs qui est résolu à imposer le respect des lois.

Le Rappel :

Donc, la loi est enterrée, et la Chambre est furieuse contre le Sénat. Mais que peut-elle contre lui ? S'il suffisait de vouloir la mort des gens pour les tuer, le Sénat pourrait commander sa bière. Mais, avec la Constitution actuelle, le Sénat ne peut mourir que de ses propres mains, et ce n'est qu'en Turquie qu'un pacha auquel on envoie un cordon s'empresse de s'étrangler. Et encore on a vu des pachas, au lieu de se passer la corde au cou, préférer le passer au cou du porteur. Je serais étonné si le Sénat ne partageait pas cette préférence. Reste la pression du dehors, une agitation qu'on créerait. Mais je dois prévenir les agitateurs que le pays ne fait l'effet de demander surtout qu'on le laisse tranquille.

Que les meneurs par qui la Chambre a été engagée dans un cul-de-sac soient en colère, la chose est facile à comprendre. Les fautes dont on en veut le plus aux autres sont celles qu'on a commises soi-même. Mais ce n'est pas un motif pour qu'ils s'obstinent dans une voie où ils n'ont eu que mécomptes, et surtout pour que la Chambre, qui s'est déjà laissé trop entraîner, les y suive. Arrêtons les frais, et qu'au moins les fautes commises servent à n'en pas commettre d'autres.

La République Française :

La République Française s'occupe de la réorganisation de la municipalité parisienne et dit : Il faut une solution cette année, et elle ne se trouvera que dans un large remaniement des circonscriptions municipales.

Le Soleil :

Le Soleil estime que si les républicains avaient voulu démontrer leur impuissance ils n'auraient pas agi autrement qu'ils ne l'ont fait depuis l'ouverture de la session.

Le Parlement :

Le Parlement ne pense pas que la campagne révisionniste soit dangereuse. On peut réclamer très haut la révision immédiate de la Constitution à titre de représaille contre le Sénat. Ce n'est là qu'une manifestation sans portée. Il est évident que le Sénat ne laissera pas faire, et comme il ne peut être exécuté que de son consentement, les menaces que le radicalisme lui adresse ne sauraient beaucoup l'émouvoir.

L'Intransigeant :

L'avènement du ministère Ferry affligerait profondément l'Intransigeant, s'il devait durer ; ce qui le console c'est qu'il ne durera pas.

Informations

On lit dans la Paix :

A la suite de la réunion tenue par la gauche radicale de la Chambre, deux membres de ce groupe se sont présentés à l'Élysée, pour communiquer à M. le président de la République les « desiderata de ce groupe ». Ils n'ont pu être reçus par le président de la République.

La Gazette de Cologne félicite M. de Freycinet d'avoir été dispensé de la tâche de prendre la direction des affaires publiques dans les circonstances actuelles.

Le temps viendra, ajoute la Gazette, où on ministère dans lequel les sénateurs qui ont préféré à une mesquine politique de défiance et de vengeance une attitude plus digne d'un grand pays comme la France, redeviendra possible.

M. Devès vient d'adresser une demande de congé au président de la Chambre.

M. Devès se proposerait aussitôt après la constitution du nouveau ministère, d'aller passer quelques jours à Biarritz.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (26) du 22 Février 1883.

LES

COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

XXX

Vers cinq heures, le comte descendit au salon ; il trouva le prince entouré de ses amis. Béatrice, debout à côté de son oncle, le regardait venir ; sa beauté, sa radieuse jeunesse firent une vive impression sur le comte de Vierville.

Le prince, prenant la main du comte, s'avança vers la jeune fille et dit en souriant : — Ma chère enfant, je te présente le comte Raoul de Vierville, le fils de mon meilleur ami.

Se tournant vers le comte, il ajouta : — Ma nièce, Mlle Béatrice Salvati.

Béatrice salua rougissante, le comte s'inclina respectueux, un éclair jaillit de ses prunelles.

Le prince présenta successivement ses quatre amis ; parcourant le salon du regard, il dit brusquement :

— Où donc est Diane ? Béatrice se mit à rire. Se penchant vers César elle dit coquettement :

— Diane est en train de changer le collier de Kerdar : elle sait que nous ne sommes pas seuls aujourd'hui, elle veut montrer son favori dans toute sa gloire.

Le prince haussa les épaules, murmurant : — La petite folle !

Diane apparut dans l'encadrement de la porte. Vêtue de sa grande tunique en toile écru, serrée à la taille par une ceinture de cuir, les cheveux tordus, enroulés sans grâce, sa petite tête hautaine regardait droit devant elle ; ses paupières s'animaient de ce battement imperceptible qu'elle tenait de son père. S'arrêtant à quelque distance du groupe formé par ces messieurs, elle attendit.

Le prince fit quelques pas au-devant de sa fille : lui désignant le comte, il dit d'une voix émue :

— Diane, voici le comte de Vierville, le fils de mon frère d'armes.

Comte Raoul, ma fille !

Sur le visage du prince se lisait une joie mêlée d'orgueil.

La fillette se tourna vers le comte, d'un mouvement empreint d'une grâce hautaine.

— Soyez le bienvenu parmi nous, comte ; les amis de mon père sont toujours mes amis.

Elle tendit sa petite main comme l'eût fait une souveraine.

Le comte s'inclinait, regardant d'un œil curieux cette étrange enfant qui recevait avec l'aplomb d'une femme du monde, habituée depuis longtemps aux hommages ; il considérait, attentif, cet ensemble disgracieux, ce visage farouche, trouvant fort laide la fillette de son père. Surpris de son silence, le prince le regardait fixement ; le comte se jeta en homme du monde, de ce mauvais pas. S'adressant à Diane :

— Pardonnez-moi, Mademoiselle, de vous considérer si longuement : je veux graver vos traits dans ma mémoire, afin de satisfaire, en lui écrivant, à la curiosité de mon père.

L'enfant se redressa, hautaine : — Soyez généreux, comte, n'allez pas, par des récits trop véridiques, m'aliéner le cœur de mon parrain.

Le comte sourit de la perspicacité de Diane et répondit, courtois :

— J'aurais fort à faire, Mademoiselle, si je voulais entreprendre une pareille tâche, mon père vous aime sans vous connaître ; s'il avait le bonheur de vous approcher, son affection n'en serait que plus vive.

Diane regarda fixement le jeune homme ; puis, levant les épaules d'une façon imperceptible, elle s'assit auprès de son père.

Raoul était un sportman distingué, il regarda Kerdar et poussa un cri d'admiration.

— Quel splendide animal ! S'approchant du chien, il l'examina sous toutes ses faces. Kerdar se laissa faire, Diane

seule le captivait. Elle, défiante jusque-là, s'approvoisa en écoutant l'éloge de son favori. Adressant la parole à Raoul, elle lui fit remarquer les beautés de Kerdar.

XXXI

Raoul et Diane ne devinrent pas tout de suite bons amis ; le jeune comte ne voyait dans la fillette qu'un gamin volontaire, très spirituel, assez mal élevé.

Il ne s'occupa de la fille de son hôte que pour essayer de la distraire, de l'apprivoiser. Cela ne fut pas facile : Diane avait une nature ombrageuse, ardente, qui, avant de donner tout ce qu'elle renfermait de trésors inavoués, jetait le trop plein de son cœur, comme le ballon jette son lest, un peu au hasard des vents, sans souci de ce qu'il peut en advenir pour les éblouissants.

Le jeune comte fut détourné de ses études sur Diane, par l'amour qui l'envahissait. Béatrice faisait une profonde impression sur son âme, il aimait la forme. Habitué à vivre dans un monde où l'on a le culte de la forme, cette belle créature, dans cet étrange milieu, lui produisait l'effet d'un rêve d'Orient.

(A suivre)

Nous recevons de Berlin l'information suivante :

« Le gouvernement va faire construire une troisième et une quatrième ligne stratégique de chemin de fer unissant la Prusse rhénane au Luxembourg. Ordre est donné de hâter les travaux. »

Cette information mérite d'autant plus d'attirer l'attention de notre ministère de la guerre, qu'il n'y a pas de ligne directe de chemin de fer entre la France et le Luxembourg.

LE DUC DE CHARTRES SOLDAT

On sait que le duc de Chartres, après être sorti le premier de l'école militaire de Turin, comme son cousin d'Alençon est sorti le premier de l'école d'artillerie de Ségovie, entra comme sous-lieutenant au régiment de Nice, cavalerie de l'armée piémontaise et fit ainsi la campagne de 1859 à côté de nos soldats.

« Un jour, raconte Yriarte, son biographe, au lendemain de Palestre, il est envoyé auprès du colonel Chabron, un rude soldat, mais franc comme l'or, une nature chaude et généreuse. Sa mission remplie, le colonel lui donne congé avec la courtoisie habituelle en pareille circonstance et s'étonne de ce qu'un italien parle si bien le français.

« — Mais je suis français, mon colonel. — Ah ! français, tiens ! Et vous servez l'Italie ? Quel est votre nom ? — Chartres... »

« A ce nom de Chartres, le colonel Chapron a tout compris ; il a peine à cacher son émotion : c'est un exilé qui lui parle, un fils de France, l'enfant de celui-là même qui l'a mené au feu en Afrique.

« Ses yeux se mouillent, son cœur bat... « Buvez à votre père ! monsieur le duc, » dit le colonel en tendant un verre à Chartres. « Buvez à la France ! mon colonel, » répond Chartres les larmes aux yeux... »

Vous vous en êtes souvenu l'autre jour au Sénat, général Chabron, et vous avez noblement voté pour le droit et pour l'honneur, contre les lois d'exil !

En quittant Montpellier, le général Brincourt a adressé aux troupes de sa division l'ordre du jour suivant :

Officiers, sous-officiers et soldats de la 31^e division d'infanterie, des subdivisions de Montpellier, Béziers, Rodez et Mende, que je commande depuis dix ans et que j'aime comme mes enfants.

Une décision du gouvernement m'oblige à vous quitter pour aller prendre le commandement de la 17^e division, à Châteauroux.

Le sentiment de la discipline est trop profond chez moi pour que je ne m'incline pas respectueusement devant un blâme qui émane du gouvernement de mon pays, quelque dur que ce blâme puisse paraître à un grand dignitaire de la Légion d'honneur, à un soldat qui est dans sa vingtième année de grade de général et qui compte autant de blessures ou de citations à l'ordre du jour que de campagnes.

J'obéis sans hésitation ni murmure.

Je vous laisse ma famille comme gage de mon désir de revenir parmi vous. Là est toute mon ambition.

Général BRINCOURT.

Les préparatifs pour le couronnement du Tzar, se poursuivent avec activité.

Le ministère de la Cour est pour le moment occupé à rassembler des domestiques spéciaux pour le temps où séjournera la famille impériale à Moscou.

Il faudra près de deux mille personnes, dont un millier sachant parler le français et l'allemand ; des autres on n'exige que la connaissance de la langue russe.

Malgré la haute paye promise, dix roubles par jour, les candidats sont peu nombreux.

Les aéronautes français se préparent à célébrer le 6 juin prochain, le centième anniversaire du lancement de la première Mongolfière montée.

M. Tissandier, président du comité provisoire formé pour cette solennité, a demandé au conseil municipal de nommer une commission chargée d'élaborer le programme de la fête et d'en assurer l'exécution.

CHRONIQUE LOCALE ET FAITS DIVERS.

Par décret paru au *Journal Officiel*, le collège électoral de Figeac est convoqué pour le 18 mars, à l'effet d'élire un représentant à la Chambre des députés, en remplacement de M. Teilhard, démissionnaire.

Convocation au 1^{er} mars

DE RÉSERVISTES AJOURNÉS OU DEVAÑANT L'APPEL

Le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire aux commandants de corps d'armée réglant les époques de convocation des réservistes de classes 1874 et 1876, en 1883.

1^o Les réservistes, ajournés en 1882 pour le printemps de 1883, seront convoqués le 1^{er} mars prochain ;

2^o Les réservistes qui, devant être convoqués normalement à l'automne de cette année, auraient déjà demandé ou qui demanderaient, en temps utile, à devancer l'appel, pour les motifs exceptionnellement sérieux, seront également convoqués le 1^{er} mars.

Le Conseil municipal de Houffleur a voté la somme de 100 francs pour l'érection, à Cahors, d'un monument à Gambetta.

Le Conseil municipal de Tours a voté la somme de 200 francs pour la même destination.

M. Rouquet, ancien maître répétiteur au Lycée de Cahors, docteur ès-sciences, professeur au Lycée de Toulouse, est en outre chargé de faire deux conférences de géométrie analytique par semaine à la faculté des sciences de cette ville.

Notre compatriote, M. Tinel, boursier près la faculté des lettres de Toulouse, est nommé, pour l'année 1882-1883, maître auxiliaire au Lycée de Toulouse.

M. Prouillet est nommé percepteur à Gréalou, canton de Cajarc.

Par décret du 17 février sont nommés :

Suppléant du juge de paix du canton de Latronquière (Lot), M. Alexis-Amédée, Lavergne, maire de Laurese, en remplacement de M. Clamagirand, qui a été nommé juge de paix de ce canton.

Suppléant du juge de paix du canton de Livernon (Lot), M. Henri Fau, licencié en droit, notaire, en remplacement de M. Fau, démissionnaire.

M. l'inspecteur d'académie nous prie d'insérer l'avis suivant :

A l'avenir, conformément aux instructions contenues dans une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 9 février courant, les examens des candidats aux bourses de l'enseignement classique, l'enseignement spécial dans les lycées et collèges, auront lieu chaque année, du 1^{er} au 13 mars et du 1^{er} au 15 juin ; les inscriptions sont reçues à la Préfecture (1^{re} division), du 15 au 28 février ou du 15 au 31 mai.

Les pièces à produire sont les suivantes :

- 1^o L'acte de naissance ;
- 2^o Un certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement où le candidat a fait ses études et indiquant si le candidat se présente pour l'enseignement spécial ou l'enseignement classique ;
- 3^o Un relevé sommaire des notes données aux candidats pour le travail et l'aptitude pendant l'année précédente ;
- 4^o Une liste des places qu'il a obtenues dans les compositions, avec l'indication du nombre des élèves de la classe ;
- 5^o Une liste de ses prix et accessits.

Si le candidat sort d'une école primaire, les mêmes pièces, seront fournies par l'instituteur qui y joindra, s'il y a lieu, la mention du certificat d'études primaires.

Le spectacle-concert, donné par la famille Philis avec le concours de la *Lyre Cadurcienne* et de quelques amateurs, avait attiré au théâtre, dimanche dernier, une foule considérable.

La soirée a été charmante et a rapporté dans les 600 fr. aux aimables bénéficiaires qui méritaient bien cette marque de sympathie du public qu'ils ont si souvent déridé.

Nous espérons qu'avant de quitter la ville, M. Philis conviera une fois encore les cadurciens à une de ces représentations désopilantes, si rares sur notre scène.

Nos compliments à la *Lyre Cadurcienne* et aux divers artistes-amateurs, qui ont contribué à l'attrait de cette soirée durant laquelle une quête pour le monument Gambetta a produit une centaine de francs.

Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, un incendie s'est déclaré au rez-de-chaussée de la maison des dames Carriol, couturières, allées Fénélon, à Cahors.

L'éveil a été donné par les locataires du premier qui ont été réveillés en sursaut par l'acre odeur de la fumée et qui se sont empressés d'appeler du secours. Grâce aux promptes dispositions prises par les pompiers, le feu a pu être circonscrit dans le bas de la maison.

Nous avons remarqué dans la foule, attirée par le tocsin, M. le maire, M. Mazières, adjoint et plusieurs hauts fonctionnaires.

Les pertes s'élèvent à une dizaine de mille francs ; elles sont couvertes par deux assurances.

On suppose que le feu a été communiqué par quelque escarbille du foyer qui sera passée dans le joint des planches du parquet.

L'AFFAIRE DU PONT VALENTRE

Le bruit de découverte du corps de la femme Calmon et de l'arrestation d'un manœuvre, prévenu de complicité dans l'affaire Valentré, sont absolument inexacts.

On écrit de Villeneuve-sur-Lot.

Le jour de foire du 19 février à Villeneuve-sur-Lot, une panique s'est produite dans le bétail amené au marché. Il était deux heures de l'après-midi. Tous les bœufs et tous les autres animaux ont subitement pris la fuite et ont occasionné de graves dommages. Une cinquantaine de personnes ont été blessées.

La panique a été produite par des malfaiteurs dont on a pu arrêter quelques-uns. L'indignation de la foule était extrême et l'on a failli mettre en pièces un de ces coquins.

Revue Scientifique.

Les Ballons et les propulseurs Tissandier. — Le Sulfate de quinine et la fièvre typhoïde. — Maladie du café. — Guérison de la surdité et de la rage.

L'insuccès des chercheurs et des savants qui se sont occupés depuis cent ans de la direction des ballons, n'a pas découragé un de nos académiciens les plus distingués, M. Gaston Tissandier. Il vient de lire à l'avant-dernière séance de l'Académie des sciences, une note très-intéressante sur un nouveau propulseur de son invention, qu'il a l'intention d'appliquer à la direction des aérostats.

Dans un atelier installé à Autenil, M. Gaston Tissandier et son frère font construire en ce moment un aérostat de forme allongée et d'une capacité d'environ 1000 mètres cubes. C'est à ce ballon que sera fixé le propulseur en question.

Voici en peu de mots, en quoi consiste l'invention de M. Tissandier :

- Ce moteur se compose de trois parties :
- 1^o D'un propulseur avec deux palettes hélicoïdes, d'un diamètre de 2 m. 85 c.
 - 2^o D'une machine électro-dynamique ;
 - 3^o D'une batterie de piles au bichromate de potasse.

Tout cet appareil paraît, de prime-abord, d'un poids bien lourd pour un aérostat ; mais, en réalité, il est réduit à son minimum de poids. Ainsi l'hélice, recouverte de son vernis à la gomme laque et composée d'une armature de fil d'acier, ne pèse que 7 kilogrammes.

La machine électro-dynamique, construite par la maison Siemens, sur un modèle tout

nouveau, contient trente-six faisceaux sur sa bobine, et, dans son circuit, quatre électro-aimants. Son poids n'est que de 55 kilogrammes.

Enfin, la pile au bichromate de potasse se compose de 24 éléments de 7 kilogrammes chacun.

Avec cet appareil, M. Tissandier espère avoir, sinon résolu complètement, du moins avancé beaucoup le problème de la direction des ballons.

C'est presque la théorie des *plus lourds que l'air*, de Nadaud, que M. Gaston Tissandier va essayer de mettre en pratique.

Nous lui souhaitons une meilleure réussite qu'à ses devanciers en aérostation.

A la séance de samedi dernier, M. Vulpian a présenté le résumé d'un travail de M. Germain Sée et Rochefontaine sur l'action du sulfate de quinine dans la fièvre typhoïde. Il résulte d'une longue série d'observations intéressantes que chez les malades atteints de cette fièvre, le sulfate de quinine opère des modifications fort importantes.

L'effet dominant, est l'abaissement de la température fébrile et par suite la diminution des oxydations.

Dernièrement M. le docteur Glénard, de Lyon, recommandait comme très efficace l'action des bains froids ; MM. Germain Sée et Rochefontaine soutiennent, eux, que les bains froids produisent une action physiologique fâcheuse en avivant les combustions. D'après eux le contraire existe justement pour le sulfate de quinine, qui a encore l'avantage d'augmenter l'énergie contractile du cœur.

A Messieurs les médecins de décider ; seulement, gare au clients dont les docteurs seront partisans de la mauvaise méthode ; car il est évident qu'il y en a une des deux qui est mauvaise.

LA MALADIE DU CAFÉ

On lit dans le *Procurseur d'Anvers* :

« Une grave nouvelle nous arrive de l'Inde ; la *Gazette de Dombag* nous apprend que le café va avoir le sort des pommes de terre et du raisin. Dans certaines contrées, il disparaîtra graduellement comme la vigne. Un petit champignon apparaît d'abord sur une feuille, et bientôt après les envahit toutes et cause ainsi la mort de l'arbre. C'est ce qui est arrivé dans plusieurs pays des environs de Ceylan, et la maladie s'est répandue jusqu'à Java, où elle cause de grands ravages. Dans les îles Fidji, où la maladie a sévi, le gouvernement est intervenu et a acheté toutes les plantations atteintes de la maladie ; il a détruit tous les arbres en les faisant brûler, et a ainsi garanti tout ce qui restait. Heureusement, jusqu'à présent, la production du café en Amérique, et surtout dans les Indes Occidentales, n'est pas atteinte par cette maladie.

A la dernière séance de l'Académie des sciences, M. Bertrand analyse une communication d'un français résidant en Chine, relative à certains remèdes empiriques des Chinois. L'abbé Hoc avait rapporté le fait reconnu vrai qu'en Chine on guérissait la surdité. Informations prises, tous les témoignages ont concouru pour l'affirmative. On a même trouvé la plante dont le suc, introduit dans l'oreille malade, détermine une suppuration abondante et amène la guérison complète. Cette plante existe en Europe ; et l'honorable secrétaire perpétuel en montre quelques feuilles. — On admet aussi, en Chine, que la rage est guérie par le fiel du serpent boa. — M. Vulpian est chargé de vérifier la véracité de ces faits.

DESTRUCTION DES JONCS

Dans les prairies trop humides, il n'est pas rare de rencontrer des touffes de jonc qui se mêlent à l'herbe, de médiocre qualité déjà, et l'altèrent davantage. Nous devons ajouter que le jonc gagne rapidement du terrain et prend la place des espèces utiles. Il importe donc de s'en débarrasser. Deux moyens sont recommandés : l'un consiste à enlever les touffes à coup de houe et de saupoudrer la place avec un mélange de suie, de chaux fusée et de cendres ;

l'autre est plus expéditif : il consiste à faucher l'herbe avec les joncs en avril et le plus près possible de terre et à déposer sur chaque touffe soit du poussier de charbon, soit des cendres de houille ou de four à chaux. L'herbe de bonne qualité ne tarde pas à remplacer le jonc.

UNE BELLE PRIME

M. Ferrand, éditeur, à Besançon, offre en ce moment une série de primes extraordinaires consistant en montres de tout genre. Si vous voulez juger, par un échantillon, de la bonté et de la beauté de ces primes, adressez-lui un mandat-poste de vingt-cinq francs, et vous recevrez franco à domicile par la poste :

UNE FORT BELLE MONTRE EN ARGENT

Double cuvette argent 18 lignes, à cylindre, 8 rubis, très-élégante et très-solide. Cette montre est vendue partout 50 fr. au minimum. Elle n'a rien de commun avec les articles de pacotille si répandus aujourd'hui. Elle est garantie cinq ans, et toute personne qui, après l'avoir reçue, la trouverait inférieure à son attente, peut la retourner et en exiger le remboursement. Il est impossible de trouver mieux et à meilleur marché, à moins de sortir des articles soignés, à moins de tomber dans la catégorie des *clous* qui ne marchent que quelques mois et ne peuvent même pas être réparés, à cause de la mauvaise qualité des matières premières employées. Si l'on désire que la montre soit très-petite (modèle pour dames) il faut ajouter cinq fr., soit en tout 55 fr. Pour recevoir franco à domicile par la poste, adresser un mandat de vingt-cinq fr. (ou de trente fr. s'il s'agit d'une montre de dame) à M. Ferrand, éditeur, rue Morane, 9, à Besançon (Doubs).

Dernières Nouvelles

On annonce que M. de Freycinet aurait refusé de s'associer à la mesure de rigueur que le ministre de la guerre se chargerait de faire exécuter contre les princes d'Orléans, à défaut du projet de loi rejeté par le Sénat.

Ce serait, au fond, la véritable cause qui aurait empêché M. de Freycinet d'accepter la mission de former un cabinet.

Le gouvernement a été informé par différents préfets que le mouvement socialiste tendait à prendre une très grande extension parmi la classe ouvrière dans leurs départements, et que les comités directeurs agissaient en ce moment en vue d'une action prochaine dont le mot d'ordre était attendu de Paris.

Dans le *National* M. Hector Pessard publie un article très vif critiquant les attitudes et les vœux des groupes des gauches, qui, par la diversité de leur *desiderata*, rendent très pénible la tâche actuelle de M. Ferry, et menacent d'impuissance le cabinet futur.

La *Liberté* dit que les réunions des groupes ont dû jeter M. Ferry dans une grande perplexité, car elles attestent l'impossibilité de former une majorité gouvernementale solide, en enlevant au futur cabinet toute liberté d'initiative.

Paris, 21 février.

L'amiral Bourgeois a refusé le portefeuille de la marine, qui sera offert à M. Barbey et à M. de Mahy.

On assure que MM. Grévy et Ferry désireraient conserver M. Devès.

M. Ferry a conféré, dans la soirée, avec M. Grévy. Il retournera à l'Élysée à onze heures du matin.

Il ne s'est pas encore occupé de désigner les sous-secrétaires d'Etat.

Les lignes générales de la déclaration qui sera lue à la tribune seront discutées au conseil dans la soirée ou demain matin jeudi.

LE CABINET DU 22 FÉVRIER

Le Ministère est définitivement constitué. Voici comment il est composé :

- M. JULES FERRY, député, président du Conseil, ministre de l'Instruction publique;
- M. CHALLEMEL-LACOUR, sénateur, ministre des affaires étrangères;
- M. WALDECK-ROUSSEAU, député, ministre de l'Intérieur et des Cultes;
- M. MARTIN-FEUILLE, député, garde des sceaux, ministre de la justice;
- M. RAYNAL, député, ministre des travaux publics;
- M. le GÉNÉRAL THIBAUDIN, ministre de la guerre;

M. TIRARD, député, ministre des finances;

M. COCHERY, député, ministre des Postes et Télégraphes;

M. MÉLINE, député, ministre de l'agriculture;

M. CHARLES BRUN, sénateur, ministre de la marine;

M. HÉRISSE, député, ministre du Commerce.

Bourse de Paris.

Cours du 22 Février.	
Rente 3 p. %	80.20
— 3 p. % amortissable	81.15
— 4 1/2 p. %	110.50
— 5 p. %	115.20

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 20 février 1883.

Les escomptes se poursuivent sans interruption; ils ont porté aujourd'hui sur 27,000 fr. d'amortissable et sur 30,000 fr. de 5 0/0; le 3 0/0 est à 80 02, l'amortissable à 80 80, le 5 0/0 à 115 22. Les derniers cours sont les plus bas de la journée.

La tendance à la baisse du prix de l'argent a fait actionner la Banque de France à 5.150; on demande le Foncier à 1,262, la Banque de Paris à 1,065, le Lyonnais à 558, le Mobilier Français à 350.

Les chemins sont fermes, mais peu mouvementés : le Lyon clôture à 1,562, le Midi à 1,087 le Nord à 1,790, l'Orléans a réculé à 1,240.

On a maintenu le Italien 5 0/0 à 88 25, l'Unifiée Egyptienne à 364, le 5 0/0 Turc à 12 15, la Banque Ottomane à 738.

Le Suez reste à 2,212, le Panama à 490, le Gaz à 4,520.

Une dépêche de Constantinople, du 18 février porte que :

Le conseil d'administration des Bondholders publiera, le 26 courant, trois avis, annonçant :

1° Le paiement, le 13 mars, de un demi pour cent pour le semestre écoulé sur les titres de tous les emprunts ottomans, l'intérêt de l'exercice écoulé étant fixé à 1 0/0.

2° Le paiement de 33 0/0 en plus des 25 0/0 déjà payés sur le capital nominal aux lots sortis depuis le 1^{er} janvier 1882, soit, 58 0/0 pour l'exercice écoulé.

3° Le paiement d'un premier acompte de 3 0/0 sur le capital nominal aux lots tirés non payés sortis antérieurement à 1882 et dont l'allocation totale est fixée à 20 0/0.

BIBLIOGRAPHIE

JOURNAL DE L'AGRICULTURE fondé et dirigé par J.-A. Barral. (G. Masson, éditeur, 120 boulevard Saint-Germain, Paris). Un an, 20 fr. — Sommaire du N° 723, du 17 février 1883 : J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouveaux de l'état des récoltes en terre. — J.-A. Barral. Influence de l'humidité souterraine sur la végétation de la vigne. — Vilmorin. Les blés de printemps. — De la Tréhouais. Les animaux au concours de Paris. II. — De Poncins. Récolte des fourrages par les temps humides. — Henry Sagnier. La laiterie danoise de Vesly. — Scallier. Une plante à succession. — Dumésnil. Plantes sans terre et avec terre. VI. — Wagner. L'agriculture en Alsace en 1882. — Sagnier. Société nationale d'agriculture de France. — Rémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Leterrier. Bulletin financier. — Gravures noires : Baratte danoise; œge à beurre; 3 malaxeurs.

Le 88^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département du Var, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Draguignan, de la place des Palmiers, à Hyères, de Fréjus, du port de Toulon. Une Carte coloriée du département, avec plan de la ville de Draguignan, complète le fascicule.

A mesure qu'il approche de sa terminaison, le grand ouvrage de M. V.-A. Malte-Brun, voit augmenter son succès vraiment incomparable.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Sommaire du numéro 7 (17 février 1883). — Les faux Louis XVII, par M. Georges de Nouvion. — Les événements de Pontax (fin), par M. Gaston Bergeret. — La comédie après Molière, Dancourt, par M. Jules Lemaitre. — Le mariage à la campagne (fin), par M. Gabriel Vicaire. — Le paradis perdu, par M. Louis Ménard, docteur en lettres. — Mes sentiments à l'égard des Français, lettre inédite, de Richard Wagner. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par M. Louis Ulbach. — Bulletin. Bureau des Revues, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

REVUE SCIENTIFIQUE Sommaire du numéro 7 (17 février 1883). — Le transport de la force par M. J. Bertrand (de l'Institut). — Les Voyages de Pierre Belon, et l'Égypte au XVI^e siècle, par M. Louis Crié. — L'action du curare, par M. Couty. — La section d'anthropologie au congrès scientifique de la Rochelle. — Causerie bibliographique. — Académie des sciences. — Chronique.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 533^e livraison (17 février 1883). TEXTE : Les

millions de la tante Zézé, par J. Girardin. — Jeux d'hiver, par Frédéric Dillaye. — La fierté de Saint-Roman, par M^{me} de Villé née Guizot. — Appâts et engins pour la pêche, par Henri Jacotet. — Dessins : Tofani, P. Sellier, Ed. Zier, A. de Bar. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, *Journal Universel d'Électricité*. — Sommaire du numéro du 17 février 1883. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris. — Des effets produits par les systèmes magnétiques fermés et les systèmes magnétiques ouverts; Th. du Moncel. — Expériences du chemin de fer du Nord; Marcel Deprez. — Les installations électriques de l'Opéra de Francfort (2^e article); Aug. Guerout. — Notes sur la construction et l'établissement des turbines (7^e article); G. Richard. — La lumière électrique à l'Eden Théâtre de Bruxelles; C.-C. Soutages. — La lampe Bardou; A.-H. Noaillon. — Détermination analytique de la meilleure disposition à donner aux éléments d'un transmetteur microphonique; Rob. Dubois. — Sonnerie électrique ronde, de M. de Redon; O. Kern. — Revue des travaux récents en électricité : Appareil pour le groupement des éléments de pile, par M. Alex. Poussin. — Sur les changements de dimensions qu'éprouvent les métaux magnétiques sous l'influence de l'aimantation, par M. Baret. — Résumé des brevets d'invention; D^r Camille Grollet. — Correspondance : Lettre de M. V. Lanng. — Faits divers.

LA NATURE, sommaire, du 17 février 1883. — Louragan du 2 février 1883, observé à Paris : G. Tissandier. — Transport de la force à distance par deux machines dynamo-électriques, expériences de M. Marcel Deprez : E. Hospitalier. — Mesureur de liquides, système Héron : A. de Rochas. — Le reboisement des montagnes (suite) : P. Demontzey. — Plantes introduites à Queensland : R. Vion. — Bibliographie. — Nouveaux galvanomètres étalonnés de sir W. Thomson. — Chronique. — Académie des sciences, séance du 12 février 1883 : S. Meunier. — Machine à vapeur américaine. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres. — Bureau 19 avenue de l'Opéra, à Paris.

Le FER BRAVAIS ne produisant aucune irritation sur l'estomac, peut-être administré avant les repas.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES & ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures et comprises celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 93,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revaléschiere. LÉON PEYCLER, instituteur à Eynangas (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revaléschiere du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BONNEL, née Carbonnetty, rue du Balai, 41.

Cure N° 100,480. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revaléschiere qui la rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 4/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 24 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIERE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

VARIÉTÉS

LA COUR DES AIDES DE CAHORS

1642-1663 (1)

Par J. BAUDEL.

Le total de ces traitements, s'élevant à 37,500 livres, et le produit des « taxations, épices, façon et reddition du compte » devaient être distribués par les receveurs généraux de quartier en quartier.

Les offices de greffiers, maîtres-clercs, contrôleurs, concierges, receveurs et contrôleurs des consignations étaient héréditaires et domaniaux; ceux de payeurs des gages, receveurs des amendes, contrôleurs des receveurs, commissaire receveur des saisies réelles et procureurs postulants étaient bien héréditaires, mais n'étaient ni domaniaux, ni sujets à revente.

II

Nous allons maintenant exposer les attributions et les privilèges de la Cour des Aides :

« Elle avait à connaître et à juger souverainement et en dernier ressort de toutes matières civiles et criminelles concernant les aides, tailles, taillois, ponts et chaussées, crues, levées, impositions, gabelles et autres denrées et marchandises, douane, traite foraine et domaniale, octrois, subsides, subventions et contributions au ban et arrière ban, emprunts, solde et logements de gens de guerre, procès et différends à cause des contraventions de ladite douane, des officiers, commis ou fermiers, pour la justice, perception desdites impositions, gabelle, douane, administration et règlements de leurs officiers, vérifications de chartes, privilèges, ennobissements, affranchissements, appellation des sentences et jugements des officiers des élections et gabelles de la généralité, de l'exécution des baux et levées de deniers ordonnés pour la construction, réparation et manutention des ouvrages publics, et des dettes du corps des villes et communautés desdits pays de Rouergue, Quercy et ressort desdites onze élections, comme aussi pour connaître ladite Cour, privativement à tous autres juges, des procès et différends criminels des officiers du corps d'icelle. »

Pour associer les magistrats de la Cour des Aides à l'administration municipale et leur assurer la considération à laquelle ils pouvaient prétendre, le Roi décida qu'un président, deux conseillers élus à tour de rôle, et le procureur général devaient assister, en y tenant les premiers rangs, à toutes les assemblées générales et particulières des consuls et bourgeois de la ville de Cahors pour les affaires communes.

Comme le Palais de Justice, où le présidial et le sénéchal tenaient déjà leurs séances, aurait été insuffisant, le siège de la Cour fut établi à l'Hôtel de Ville.

L'installation des nouveaux magistrats eut lieu le 10 novembre 1642, par les soins et en présence de l'intendant de Guyenne, Jacques Charreton, seigneur de la Terrière et Rime, maître des requêtes et conseiller du Roi en ses conseils.

Organisée à la hâte afin d'activer le cours de la justice et aussi afin d'engager les gens du pays à acquiescer ces charges dont le prix devait servir aux frais du siège de Perpignan, cette compagnie ne comprenait encore que neuf magistrats et quatre officiers.

C'étaient : François Bossuet, deuxième président; Géraud le Franc, troisième président; Jean Dantine, sieur d'Hauterres, Gabriel de Chomier, Pierre de Lafage, Pierre de Baudus, Jean de Guaricet et Claude Jeannon, conseillers; Marc-Antoine Dominicy, procureur général; François Séguy, greffier; Albignié, premier huissier, et François Cazals et Pierre Marty, huissiers.

Ils appartenaient tous au présidial de Cahors, sauf François Bossuet, secrétaire et avocat au Conseil, chargé de la vente des offices, et Claude Jeannon qui était précédemment conseiller et avocat du Roi au bailliage d'Auxonne.

Revêtus de leurs robes rouges, privilège insigne et des plus recherchés, les magistrats partirent de l'Hôtel de Ville, et suivis d'un nombreux et imposant cortège, se rendirent à la Cathédrale, où fut célébrée en leur honneur une messe solennelle.

Après la cérémonie religieuse eut lieu la prestation de serment. Plus de 3000 personnes y assistaient, parmi lesquelles les consuls Gabriel Dufour, conseiller du Roi; Antoine Bérady, bourgeois; Jean Carcavy, docteur et avocat, qui devint plus tard chancelier de l'Université; Jean Isarn; marchand; Antoine Bergon, notaire royal; tout le clergé de la ville, les officiers de la garnison, les régents des diverses facultés, les principaux bourgeois et des étrangers de tous ordres.

(1) Extrait de l'Annuaire du Lot 1883.

NOUVEAUTÉS. — DRAPERIES. — TOILES.

MAGASIN DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ

P. BOI

CAHORS. — 12, rue de la Liberté et rue des Élus, 7. — CAHORS.

Cette MAISON se recommande aux personnes désireuses d'acheter réellement bon marché; n'ayant ni loyer, ni commis à payer et peu de frais généraux à supporter et faisant ses achats directement avec les meilleures fabriques, la MAISON BOI peut livrer ses marchandises à 25 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

Grand choix de Toiles pur chanvre, Toiles blanches et crémeuses. — Linge de table. — Mouchoirs de poche. — Couverts. — Etoffes pour meubles. — Couvertures. — Duvet pour Edredons. — Trousseaux et Layettes, etc., etc.

Grand choix de Nouveautés pour Robes, tentes nouvelles. — Velours, Soirées. — Articles pour Deuil. — Châles, Flanelles. — Beau choix de Draperies pour Costume de dames, hommes et enfants. — Draps et Mérinos pour soutanes. — Corbeilles de mariage, etc., etc.

CHEMISES sur mesure pour HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES sur mesure pour HOMMES

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés: préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison: Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

On demande à louer à Cahors avec bail

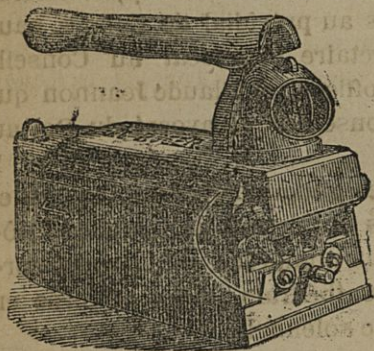
UNE MAISON

Avec grand rez-de-chaussée, disposée pour magasin, située à proximité du marché et de préférence formant encoignure sur les boulevards, de la rue Féoblon à celle de la Liberté, ou dans une de ces deux rues ou autres rues passagères et commerçantes tombant sur le marché.

Ecrire immédiatement en donnant renseignements sur local et situation, à M. A. BOISSAU, rue Disly, à COGNAC (Charente).

HAFFNER PIERRE Médailles d'Or à l'Exposition Universelle de 1878 et Bordeaux 1882 12 & 14, Passage Jouffroy, PARIS

COFFRES-FORTS tout en FER ENVOI FRANCO DESSINS ET PRIX-COURANTS



NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS:

Economie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné 16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.



MACHINES A COUDRE De la Maison BARIQUAND et Fils

CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)

Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.

Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.

A LOUER Présentement UN APPARTEMENT DE SIX PIÈCES AUX TILLEULS, Rue du Lycée, 27.

A VENDRE

UNE VIGNE

Sise à Roquebillères, atenant à la propriété de M. Pinochet, d'une contenance de 1 hectare 50 ares, avec Maison, Grange, Marquise, Fontaine. S'adresser à M. CHABAUD, peronnier, place de la Halle.

UN JOURNAL POUR RIEN

Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille; elles offrent des primes extraordinaires et sans précédents:

1^o Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles: Les Soirées du Village et du Château;

2^o Des primes variées en tous genres: Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le bois, Epicerie, etc., etc.

3^o Des représentants du journal sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pour leurs achats.

On s'abonne en envoyant 8 fr. au bureau du JOURNAL DU LOT, chargé de recevoir les abonnements.

Edition spéciale pour les membres du Clergé.

(Décor et architecture religieuse).

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS Lauréat de l'Académie Nationale

CHIRURGIEN-DENTISTE

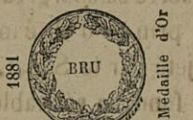
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8. Faubourg Leclerc, n° 16, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

PLUS DE MAUX DE DENTS! par l'emploi de L'ÉLIXIR DENTIFRICE RR. PP. BÉNÉDICTINS de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde) DONNÉES PAR LE D^o J. B. BÉNÉDICTIN INVENTÉ EN 1873

CATALOGUE DE PLANTS AMÉRICAINS

Cultivés à Lamadeleine, près Cahors



DIPLOME de l'Académie Nationale Agricole, Manufacturière et Commerciale.

Adresser les demandes: à M. BRU, prop^o, à Lamadeleine, ou à M. LACASSAGNE, Hôtel du Palais-National, à Cahors (Lot).

CÉPAGES RECOMMANDÉS

Producteurs directs	BOUTURES le 100		RACINES le 100	
	2 ^o Choix	1 ^{er} Choix	2 ^o Choix	1 ^{er} Choix
Jacquez.....	5'	7'	25'	30'
Herbement.....	5	7	25	30
Cunningham.....	4	6	12	19
York's-Madeira.....	6	8	20	25
PORTE-GREFFE				
Riparia, petit bois.....	5'	8'	15'	18'
Riparia, gros bois.....	»	10	»	20
Solonis.....	5	8	18	20

Nota. — Mes Cépages sont jolis et bien aoûtés. Les boutures ont de 45 à 50 centimètres de long. — Je garantis l'authenticité de mes Cépages.

Les personnes qui désireraient le Catalogue explicatif sur les qualités des divers Cépages, peuvent le demander à M. BRU, ou à M. LACASSAGNE.

MAISON DES 100.000 PALETOTS CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843

RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial. h. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc. SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS